

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° DSNA/D 12-0038 du 28 février 2012 portant délégation
de signature (direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : DEVA1205562S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;
Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;
Vu la décision n° DSNA/D 11-0089 du 26 mai 2011 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

Article 1^{er}

Les articles 11 et 17 de la décision n° 11-0089 du 26 mai 2011 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 11. – Au service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/CE), délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens à :

Mme Sylvie Chambon, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

M. Alain Genia, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à compter du 1^{er} avril 2012.

Mme Monique Henriot, attachée principale d'administration de l'aviation civile.

M. Daniel Bour, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle. »

« Art. 17. – Au service de la navigation aérienne Sud (SNA/S), délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens, à :

Mme Évelyne Berthou, ingénieure en chef du contrôle aérien.

M. Jean-Marc Pipet, conseiller d'administration.

Mme Sandrine Bercé, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 février 2012.

Le directeur,
M. GEORGES